

Compte rendu du conseil municipal du 16 août 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 août 2016 à 20h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean-Louis LAFAGE.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers participant au vote : 15

Secrétaire de séance : Mme LABONNE Marie-France

Etaient présents :

- Mr Lafage Jean-Louis, Mme Hamchart Marie, Mr Perronnet Gilles, Mme Labonne Marie-France, Mr Vitrac Robert, Mr Lavigne Jean Paul, Mme Faure Stéphanie, Mr Saint Martin Jean-Christophe, Mr Rayne Jacques, Mr Roland Christian, Mr Geffard Alexandre, Mr Grellety Jean-Yves, Mme Aptel Aurore

Etaient absents:

- Mr Franco Philippe, Mme Hallalel Zhora

Ont donné procuration :

- Mr Franco Philippe donne procuration à Mr GRELLETY Jean-Yves
- Mme Hallael Zhora donne procuration à Mr ROLLAND Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30,
Mme LABONNE Marie-France, est désignée comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire présente le compte rendu du conseil du 11 juillet 2016, le conseil l'approuve à l'unanimité.

Il demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant le recrutement de CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi). Ceci est accordé à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération n° 1 :

Election d'un nouvel adjoint et adoption du nouveau tableau fixant l'ordre des adjoints. Suite à la démission de Christian ROLAND du poste de deuxième adjoint, Mr Le Maire propose son remplacement par Mme Marie HAMHART. Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

1^{er} tour : M. HAMHART 7 voix
JC. SAINT MARTIN 7 voix
Bulletin blanc 1

2^{ème} tour : M. HAMHART 7 voix
JC SAINT MARTIN 8 voix

Compte rendu du conseil municipal du 16 août 2016

Mr JC SAINT MARTIN est donc élu 2^{ème} adjoint, le rang des autres adjoints reste inchangé.

Délibération N° 2 :

Modification du taux de financement au titre du contrat d'objectif pour la restauration de la Mairie et de l'école.

Le conseil municipal valide le projet et arrête son plan de financement. Il autorise Mr Le Maire à entamer les démarches pour mener à bien le projet.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

	1 ^{ère} tranche HT	2 ^{ème} tranche HT	Total
DETR (40%)	60 800	59 200	120 000
CONTRAT D'OBJECTIF (25%)	38 000	37 000	75 000
AUTOFINANCEMENT (35%)	<u>53 200</u>	<u>51 800</u>	<u>105 000</u>
TOTAL DES RESSOURCES	152 000€	148 000€	300 000€

Vote :

pour 9

Contre 0

Abstention : 6

Délibération N° 3 :

Mr Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'adhérer à SPA par le biais d'une convention « fourrière ».

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu du conseil municipal du 16 août 2016

Délibération N° 4

Recrutement de trois agents en CAE.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à créer trois postes dans le code du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » et à remettre en œuvre les des démarches nécessaires avec pôle emploi.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h30

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE :

Mr Le Maire fait part de diverses informations :

- Un départ d'incendie a eu lieu route de Cahors et a été maîtrisé par les pompiers.
- L'extension du Columbarium a été réalisée dans les meilleures conditions.
- Un courrier de Mme DUBEAU VALADE concernant le comité des fêtes sera diffusé, avec son accord aux associations.

La parole est ensuite donnée au public

- Une personne demande quelle est la position de La Mairie concernant les compteurs LINKY. Mr Perronnet informe qu'une réunion d'information va être programmée très prochainement avec les responsables d'EDF afin de répondre à toutes les questions.
- Certains déplorent des aboiements incessants d'un chien dans la Côte de la Vierge. Le nécessaire sera fait, dès que l'animal et son propriétaire auront été identifiés.
- Des chats errants envahissent le quartier du hameau de Bayac. Une solution va être étudiée, peut-être avec la SPA.
- Une question est posée concernant la passation de conventions ente La Mairie et les associations. A ce jour, seul le Comité des Fêtes a signé cette convention qui pourrait être étendue aux autres associations.
- Mme DUBEAU VALLADE demande à ce que le public soit informé du fait que les débats sont enregistrés, dont acte....
- Se pose le problème du renouvellement fréquent du personnel d'accueil à la Mairie. Il est vrai qu'en plein mois d'août, il est difficile de remplacer les personnes malades ou en congés.
- Il est signalé des odeurs nauséabondes émanant semble t-il du Moulin de Laroque. Mr Le Maire assure qu'il va se renseigner sur leur provenance afin de trouver une solution.
- Concernant le nettoyage de la Couze à la Rouzique, Mr SAINT MARTIN exprime que les employés municipaux ont nettoyé et dégagé la pelle il y a un mois.

Compte rendu du conseil municipal du 16 août 2016

- Une riveraine de la Couze déplore que les travaux de consolidation des barges de sa propriété n'aient pu être faits comme cela était prévu. Mr SAINT Martin l'assure qu'en accord avec le RVPB son dossier va être étudié.